

**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-20**

L'an deux mille vingt et un,
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 26 mars 2021
Date d'affichage : Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION DE SUBVENTIONS FDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de la subvention de la FDE relative à l'effacement des réseaux électrique basse tension et éclairage public sur l'avenue de la Forêt (côté pair).
Le montant des travaux d'effacement des réseaux basse tension et éclairage publique : 95 784,48€ HT le montant de la subvention de la FDE représente 90% soit 86 206,00€ HT.
La participation de la FDE 6z aux frais de maîtrise d'ouvrage est de 4 105€.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'accepter la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches permettant le versement de cette aide financière.

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2021

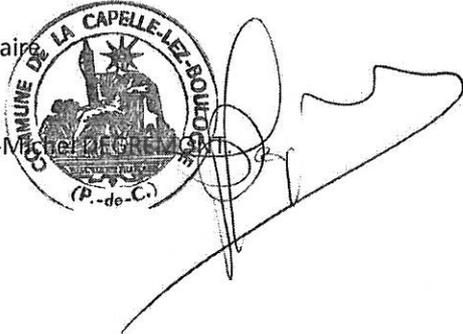
Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20210409-2021_20-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire
Jean-Michel FORTIGNY



Certifié et rendu exécutoire le : 15 AVR. 2021

Le Maire
Jean-Michel DÉGRENOU



REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com